

Louise, une plateforme pour louer solidaire et sécurisé

Portée par les agences immobilières sociales, ASL (Agence solidarité logement) et Soliha, (Solidaires pour l'habitat), une plateforme permet aux propriétaires de logements vacants de louer leurs biens en toute sécurité.

Caroline Timstit, directrice d'ASL, explique : « Grâce à un numéro de téléphone unique, les propriétaires de logements vacants peuvent être mis en relation avec des associations œuvrant dans le secteur du logement, secteur accompagné. Cela permet de soulager les associations qui cherchent très régulièrement des logements pour les louer ou pour héberger les personnes dont elles s'occupent ».

« On veut éviter les taudis, marchands de sommeil »

Elle précise que, « jusque-là, chacune cherchait dans son coin, là on est sur une porte d'entrée unique. Parce que même si, dans la Loire, on n'est pas en zone tendue en matière d'accès au logement, il existe un besoin régulier de petits logements en centre-ville, proches des commodités ».

Caroline Timsit ajoute que « les associations sont en demande de logements T1-T2 à Saint-Étienne, Montbrison, Andrézieux-Bouthéon et Roanne. Les lo-



« En passant par la plateforme Louise, les propriétaires louent en toute sécurité leur logement », explique M^{me} Timstit. Photo Sonia Barcet

cataires sont des personnes souvent isolées, des familles mono-parentales, à faibles ressources. On veut éviter les taudis, marchands de sommeil ».

Le fonctionnement est assez simple. Le propriétaire appelle et tombe sur l'une ou l'autre des deux agences immobilières, ASL ou Soliha. « Elles vont se charger de la visite, vérifier si le logement proposé correspond à ce que cherchent les associations, en termes

d'emplacement, de typologie, s'il y a des travaux à réaliser, si en termes d'énergie tout est OK », annonce Mme Timstit.

Elle poursuit : « Si tout correspond, on propose un mandat de location, totalement gratuit pour le propriétaire ou un mandat de gestion. Dans ce cas-là, on fait payer notre prestation. On transfère ces offres au sein du groupement d'associations ligérien qui œuvrent

pour le logement d'insertion. Si ça matche, un contrat de bail est signé entre le propriétaire et l'association ».

Selon elle, « en louant à une association, les propriétaires ont une double garantie : celle du paiement du loyer, puisqu'il est pris en charge par l'association. Et ils ont encore l'assurance que l'occupant du logement sera accompagné par des professionnels du logement social ».

« Ça ne coûte rien au propriétaire »

Par ailleurs, en louant leur bien à une association, les propriétaires peuvent conclure une convention avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat) dans le cadre du dispositif Loc'avantages. Ils bénéficieront d'avantages fiscaux en lien avec les loyers minorés.

Depuis sa mise en route, en février, la plateforme Louise a permis, « de capter déjà une dizaine d'appartements. Les associations sont plutôt satisfaites. C'est aussi un bon service pour le propriétaire, ça ne lui coûte rien, il a un guichet unique à disposition », conclut la directrice de l'ASL.

● **Françoise Salle**

Pour contacter la plateforme Louise : 06.59.26.14.22, ou contact@louise-loc42.fr du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.